

# MAIRIE DE PORTIRAGNES



34420 Hérault

TEL. 04 67 90 94 44 - FAX 04 67 90 87 00

## POLICE DE CIRCULATION N°2023/109

### Le Maire de la Commune de PORTIRAGNES,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1,

**Vu** le Code de la Route, notamment ses articles L.325-1 et suivants, L.411-1, R.130-10, R.325-1 et suivants et R.417-10,

**Vu** le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-2, L.116-1 et suivants et R.116-2,

**Vu** le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,

**Vu** la demande de l'entreprise BRAULT TP, en date du 06 juin 2023, qui souhaite occuper le Chemin des Tresses, à Portiragnes, pour effectuer des travaux d'aménagement de voirie,

**Considérant** qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité des usagers de la voie publique.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Du jeudi 08 juin 2023 et pour 20 jours calendaires, l'entreprise BRAULT TP sis route de Lespignan 34500 BEZIERS, est autorisée à occuper le domaine public, chemin des Tresses, concernant des travaux d'aménagement de voirie.

**ARTICLE 2** : La circulation sera interdite sur le chemin des Tresses dans sa portion comprise entre la rue Salvador Dali et le chemin de Roque Basse et des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PORTIRAGNES, le 06 juin 2023

Publié le : 07/06/2023

Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR

